



CHEMINOTS MANUTENTION FERROVIAIRE

Saint-Denis, le 24 mars 2021

**À l'attention du président de la Commission sociale
de la branche d'activité de la manutention ferroviaire**

**À l'attention du secrétaire général du SAMERA et des représentants
des sociétés adhérentes au syndicat patronal SAMERA**

OBJET : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PRIME MACRON À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE LA PROPRIÉTÉ FERROVIAIRE POTENTIELLEMENT EXPOSÉS AUX IMPACTS DE LA COVID-19

Monsieur le président de la Commission sociale, mesdames et messieurs les représentant-e-s des entreprises adhérentes au syndicat patronal SAMERA, à la suite des annonces du président Macron et au discours du Premier ministre Jean Castex lors de la conférence portant sur le dialogue social du 15 mars 2021, la CFDT Cheminots demande à la branche d'activité de la manutention ferroviaire de tout mettre en œuvre – réunions et concertations – pour déclencher le versement aux salariés d'une prime exceptionnelle exonérée d'impôts et de charges sociales.

Si les travailleurs de la deuxième ligne, particulièrement exposés à la pandémie – commerce de détail, propreté, bâtiment, transport routier – devront, bien entendu, en être les bénéficiaires privilégiés, cette prime dite Macron sera pour autant ouverte à tous les salariés.
Jean Castex, Premier ministre, 15 mars 2021

Pour la CFDT Cheminots, cette prime ne doit pas être une avance sur l'intéressement éventuellement à venir ni la déduction d'un éventuel supplément d'intéressement.

Nous demandons que cette prime soit touchée par l'ensemble des salariés de la manutention ferroviaire.

En vous remerciant de l'intérêt porté à notre demande, veuillez agréer, monsieur le président de la Commission sociale ainsi que mesdames et messieurs les représentant-e-s des entreprises ferroviaires adhérentes au SAMERA, l'expression de nos salutations distinguées. ●

**Pour l'Union fédérale CFDT des cheminots & activités complémentaires,
le responsable national en charge de la manutention ferroviaire**

